

TFP AE



CAMPUS
TERRE & AVENIR
ALENÇON-SÉES

Titre à Finalité Professionnelle Animateur d'Équitation



Métiers du
cheval



Formation
continue ou en
apprentissage



490 h en centre
1031 h en structure
(septembre à août)



L'animateur d'équitation joue un rôle fondamental dans l'accueil et la mise en confiance des nouveaux cavaliers et de leurs familles. Son cœur de métier est d'animer des séances de découverte, d'initiation et d'accompagner les cavaliers dans la préparation des poneys et chevaux. Il participe également à l'entretien et aux soins de la cavalerie.

Il travaille obligatoirement sous la responsabilité d'un moniteur et peut encadrer tous les publics, au club et à l'extérieur.

* source : <https://metiers.ffe.com/animateur-equitation-ae/>

Objectifs

La formation vise à être capable :

- ▶ De participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure
- ▶ D'animer et encadrer les activités équestres en sécurité
- ▶ D'assurer le travail et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

Organisation

La formation se déroule au CFPPA (490 h), en formation à distance (63 h) et en entreprise (1031 h).

Un suivi pédagogique (livret de formation, bilans à mi-parcours et final, visites en entreprise...) et un suivi de l'assiduité (émargements, connexion FOAD) sont effectués tout au long de la formation.

Toute personne en situation de handicap (temporaire ou permanente) peut suivre une formation au CFA-CFPPA. La personne référente handicap peut les accompagner dans les démarches et organiser les aménagements nécessaires.

LES +

- + permet de s'approprier le métier d'enseignement d'activités équestres
- + allègement au BC4 du BPJEPS Équitation
- + dispense des tests d'entrée en BPJEPS Équitation



Programme*

M1 Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres (240h)

Accueil et information, connaissance des publics enfants, ado et adultes, connaissance des publics spécifiques, posture, rôle et responsabilité de l'animateur, gestion de la sécurité...

M2 Maîtrise des techniques équestres (100 h)

Travail à pied, travail sur le plat, travail à l'obstacle, préparation d'un équidé pour le transport, embarquement et débarquement...

M3 Soins et entretien des équidés et des infrastructures (80h)

Connaissance des poneys et des équidés, alimentation, soins courants, propreté, hygiène, entretien et sécurisation...

M4 Gestion des activités, environnement réglementaire et institutionnel (70h)

Préparation d'animations et de stages équestres, promotion des activités, réglementation d'accueil, de sécurité et de transport...

* Conforme au RNCP n° 37414 en date du 27/02/2023

Chiffres clés*

Réussite à l'examen
Taux de présentation à l'examen : 100%



Satisfaction



Insertion à + de 6 mois

Dans le métier visé : NC



Poursuite des études



Changement de contrat



Abandon



Évaluation

Le TFP Animateur d'Equitation est une certification professionnelle de niveau 3 délivré par la Fédération Française d'Equitation et enregistré au RNCP.

La validation des 3 BC et du stage de mise en situation professionnelle est nécessaire pour l'obtention du titre.

Des allègements de parcours sont possibles selon le cursus.

Financement

Financements possibles (18 ans ou plus)

- ▶ Plan de développement des compétences
- ▶ CPF de transition professionnelle
- ▶ Compte Personnel de Formation
- ▶ Financement du Conseil Régional
- ▶ Financement de France Travail
- ▶ Contrat de professionnalisation

Financements possibles (16 ans ou plus)

- ▶ Contrat d'apprentissage

Rémunération possible selon le statut
Tarifs de formation selon le parcours
(nous contacter pour un devis)

Inscriptions

De septembre 2025 à août 2026

Débouchés

Poursuite de formation

- ▶ BPJEPS Educateur Sportif mention Équitation
(accès direct sans passage de test d'entrée avec le TFP AE)

Insertion professionnelle

- ▶ Salarié « animateur soigneur »
- ▶ Soigneur responsable d'écurie
- ▶ Activités annexes (élevage, commerce de chevaux, vente de matériel)

Admissions

Pour entrer en formation

- ▶ Etre titulaire d'une attestation de secourisme (PSC1, AFPS ou équivalent, SST en cours de validité)
- ▶ Etre titulaire du Galop 5 de la FFE ou d'une équivalence attestée par la FFE
- ▶ Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation

Les sélections des candidats se déroulent sur **dossier de candidature, tests techniques, entretien individuel** et **positionnement** avec l'équipe pédagogique.

Responsable de formation

Manon AUVRAY

Secrétariat pédagogique

Milène HEUDIARD

02 33 28 71 59

cfppa.sees@educagri.fr

www.campusterreetavenir.fr